

Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 26 Juillet 2021

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Dominique BONNEU, David BERAUX, Séverine BOUROUMEAU, Julien COYART, Vincent DE NADAÏ, José GOUVEIA, Marie-Rose MIRABEL, Alain MALGOUYRES, Laurent NORMANDIN-VARENNE, Sylvie POMIER

Excusés : Marie-Claire MOURLEAU (pouvoir à Cécile GENOVESIO), Christèle BOE

1. Présentation du Hang'ART bus

La présente l'association Hang'ART bus a présenté son projet ; il s'agit d'un bus-restaurant éphémère qui se déplace dans les communes rurales une fois par mois environ. Les objectifs du Hang'ART bus sont la lutte contre la solitude et l'exclusion. Les communes dans lesquelles se déplace le Hang'ART bus sont ciblées en fonction de 3 critères : la ruralité et l'éloignement géographique d'une ville, le nombre de foyers avec un adulte seul et le nombre de familles monoparentales, la précarité. Le nombre de couverts pour un bon fonctionnement est de 30 à 40 jusqu'à 100 environ.

Le Hang'ART bus fonctionne également en récupérant des denrées alimentaires qui seraient jetées sinon, auprès de partenaires. Le Hang'ART bus souhaite un partenariat avec les communes.

Le Hang'ART bus s'installe dans les communes à côté de la salle des fêtes. En fonction de la météo et de la saison, le restaurant éphémère est installé dehors ou à l'intérieur. La commune fournit le branchement électrique. Les tables sont installées par des bénévoles de la commune. Le Hang'ART bus est une vraie cuisine de restaurant. Les repas sont servis à l'assiette, depuis le bus.

Un menu à 12 euros entrée/plat/dessert est proposé. Il y a la possibilité de prendre entrée/plat ou plat/dessert pour 10 euros ou plat seul pour 8 euros. Il faut réserver ses plats à l'avance auprès du Hang'ART bus.

Les associations de la commune sont incitées à organiser des manifestations le jour de la venue du bus.

Les jours disponibles pour la venue du bus sont le jeudi soir ou le samedi midi.

Après discussion les conseillers, sont très favorables à la venue du Hang'ART bus sur la commune. Le jour retenu est le samedi midi. Le premier jour de présence du Hang'ART bus sur la commune sera le samedi 11 septembre. Le bus reviendra ensuite tous les deuxièmes samedis du mois.

2. Départ d'un agent

Un agent, employé à l'école depuis 9 ans, actuellement en CDI de droit privé a demandé une rupture conventionnelle de son contrat de travail.

Madame le Maire a accordé cette rupture conventionnelle.

En parallèle, Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a arrêté le contrat avec le prestataire @bc actif boby à cause d'une dégradation de prestation. Elle demande aux Conseillers leur accord pour embaucher un agent supplémentaire à 44% soit 15 heures 45 hebdomadaire.

Les Conseillers ont voté pour.

3. Départ d'un conseiller

Madame Fabienne GRAU a envoyé une lettre pour annoncer sa démission du conseil municipal pour des raisons personnelles.

4. Communication télé alerte

Madame le Maire propose aux conseillers de signer un devis d'un montant de 150 euros pour un kit de communication pour le logiciel de télé-alerte spécifique de la commune (non utilisé actuellement) ainsi que la formation de 2 personnes.

Les conseillers considèrent que le logiciel de télé-alerte spécifique de la commune n'est pas nécessaire étant donné que les administrés reçoivent déjà des messages d'alerte météo ou crues de la part de leurs assureurs ou d'autres opérateurs. Il n'est donc pas nécessaire de signer ce devis.

5. Décision Modificative N°2

La commune a signé une convention de partenariat avec l'association les bouchons d'amour 47. L'association met à disposition un bac de collecte contre une caution.

La commune n'ayant pas prévu cette dépense, les conseillers doivent donc voter une Décision Modificative.

Les Conseillers sont pour.

6. Don d'un administré

Madame le Maire informe les élus qu'un habitant de la commune a fait un don. En contrepartie, il demande d'avoir les meubles de cuisine du bâtiment Imbert.

Les Conseillers acceptent ce don.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Frais de scolarité des élèves de maternelle de commune de Sauvagnas** : Suite à plusieurs discussions entre les communes sur ce sujet. Madame le Maire de Sauvagnas indique dans une lettre que la municipalité de Sauvagnas est d'accord pour porter les frais de scolarité dûs à la commune de Saint Caprais de Lerm à 800 euros pour les élèves de Petite Section et de Moyenne Section. Les deux communes entameront de nouvelles discussions pour rédiger un avenant à l'actuelle convention du RPI.
- **Venue d'une compagnie de marionnettes sur la commune** : La « féerie des marionnettes à fils » propose de venir sur la commune. La compagnie a besoin du branchement électrique. Le conseil municipal est d'accord.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.